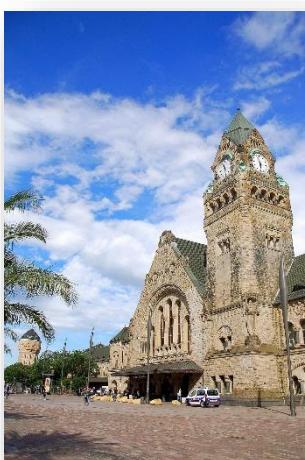




BIENVENUE À LA CAS METZ RÉGIE





SOMMAIRE

• ÉDITO DU PRÉSIDENT	P 3
• INFOS PRATIQUES	P 4
• INSCRIPTION À LA CAS	P 5
• VOS ACTIVITÉS SOCIALES À LA CAS	P 7
FONCTIONNEMENT DE VOTRE CAS	P 7
OFFRES PRIVILEGIÉES AVEC NOS PARTENAIRES LOCAUX	P 8
AIDES SPÉCIFIQUES DE LA CAS	P 9
• VOS ACTIVITÉS SOCIALES AVEC LA CCAS	P 10
VOS VACANCES ET CELLES DE VOS ENFANTS	P 10
AIDES NATIONALES	P 11
VOTRE PROTECTION SOCIALE	P 12
• LA CAS ET VOUS	P 13
LES ACTIVITÉS SOCIALES ONT BESOIN DE VOUS	P 13
QUELQUES CHIFFRES	P 14
FICHES DE RENSEIGNEMENTS	P 15-16



ÉDITO



Cher(e)s collègues,

Vous venez d'intégrer nos entreprises (groupe UEM ou régies d'électricité de Lorraine) ou de rejoindre la CAS METZ RÉGIE par mutation ou mise en inactivité.

Ce guide est destiné à vous donner les clés de vos activités sociales, il vous aidera dans cette organisation unique du personnel des Industries Électrique et Gazière (IEG).

Votre statut de bénéficiaire vous ouvre des droits et nous sommes là pour vous aider à les connaître, en comprendre l'origine et bien entendu leur utilité.

Les activités sociales sont organisées selon deux entités :

La CCAS (au niveau national) qui organise les vacances adultes et jeunes, les assurances, le fonds d'Action Sanitaire et Sociale.

Les CMCAS (au niveau local), dont la CAS METZ RÉGIE, qui organisent les activités de proximité et tissent du lien social.

Pour répondre à vos interrogations et pour vous aider, des professionnels sont à votre disposition.

J'espère que vous trouverez dans ce guide toutes les informations nécessaires, pour profiter pleinement des possibilités offertes par votre CAS et je vous souhaite la bienvenue dans vos activités sociales.

Charles MACLOT
Président de la CAS de Metz Régie





INFOS PRATIQUES

CAS METZ RÉGIE

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi

De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Accueil téléphonique aux mêmes horaires

Adresse postale

2 place du Pontiffroy
BP 20129
57014 METZ CEDEX 01

Contacts

Tél : 03 87 34 37 46

Mail : cmcas705@asmeg.org

Site Internet

www.casmetzregie.fr

Facebook

<https://www.facebook.com/cas.metz.regie>

Instagram

@CAS_METZ_REGIE

S'ABONNER VIA COURRIEL

Entrez votre adresse mail pour suivre ce blog et être notifié par email des nouvelles publications.

SUIVRE



Abonnez-vous sur le site [casmetzregie.fr](http://www.casmetzregie.fr), c'est gratuit
afin de pouvoir recevoir toutes nos actualités et toutes nos offres de sorties !





INSCRIPTION À LA CAS

1 - LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS

La création de votre dossier administratif obligatoire à la CAS vous permet d'obtenir votre Numéro d'Identifiant Agent. Votre **NIA** est permanent, il est votre identité dans les activités sociales et doit être communiqué à chaque demande à la CAS ou à la CCAS.

Pour la création de votre dossier, toutes les pièces justificatives énoncées ci-dessous sont nécessaires :

Pour les personnes statutaires

- Fiche de renseignements (en page 15 du livret)
- Copie du livret de famille si mariage
- Photo d'identité
- RIB
- Photocopie du dernier avis d'imposition
- Copie du jugement de divorce.

Pour les personnes non statutaires (CDD, contrat d'apprentissage, stagiaires à partir de 3 mois...)

- Fiche de renseignements (en page 15 du livret)
- Photo d'identité
- RIB.

Si concubin, PACS et/ou enfants

- Pièce identité du conjoint ou copie du livret de famille
- Copie du dernier avis d'imposition du conjoint
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.

Une fois votre dossier administratif créé, vous êtes affilié à la CAS METZ RÉGIE et vous accédez au statut d'**Ouvrant Droit (OD)**.

Celui-ci vous permet de bénéficier des activités sociales en fonction d'un coefficient social calculé chaque année, sur la base de votre dernier avis d'imposition. Il correspond à votre revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts.



Votre conjoint et vos enfants peuvent bénéficier aussi des activités sociales. Ils accèdent au statut d'**Ayant Droit (AD)**. Ils bénéficient des mêmes avantages que vous, à condition qu'ils soient déclarés auprès de la CAS. Grâce à ces démarches, un mail vous sera envoyé. Cela prouvera votre affiliation à la CAS et vous donnera votre numéro NIA qui vous permettra de vous identifier sur le site www.ccas.fr.

Vous pourrez alors imprimer votre attestation Activ' au format papier ou télécharger l'app « MaCCAS » et vous y connecter depuis votre smartphone. Votre attestation sera alors accessible en permanence depuis votre smartphone.

2 - LES AGENTS MUTÉS OU INACTIFS

Agents mutés

En cas de mutation, nous transférerons votre dossier vers votre nouvelle CMCAS. Si vous arrivez chez nous, veuillez vous présenter à la CAS et nous ferons le nécessaire pour récupérer votre dossier.

Agents inactifs

Lors de votre passage en inactivité sauf demande contraire de votre part, vous resterez rattaché à notre CAS.

3 - RENOUVELLEMENT DE VOS DROITS

Il faut signaler toute modification de votre situation soit en modifiant vos infos en ligne sur le site www.ccas.fr (espace Activ') soit directement auprès de votre CAS, tout au long de l'année.





VOS ACTIVITÉS SOCIALES À LA CAS

1 - FONCTIONNEMENT DE VOTRE CAS

Conseil d'Administration

Élu tous les 4 ans par les ouvrants droit statutaires affiliés à la CAS METZ RÉGIE
Il est composé de 24 membres

Assure la gestion de la contribution des employeurs

Bureau

Composé de 9 membres élus par le Conseil d'Administration chaque année

Met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration

Commissions

Au nombre de 5

Mettent en application les décisions du Conseil d'Administration

Santé solidarité

Jeunesse

Contrôle financier

Loisirs, culture et pensionnés

Sports et loisirs sportifs

Votre CAS vous propose tout au long de l'année des activités proches de chez vous dans différents domaines ; activités sportives, culturelles, créatives ou culinaires en passant par les loisirs et la billetterie





2 - OFFRES PRIVILÉGIÉES AVEC NOS PARTENAIRES LOCAUX

- Locations week-ends / séjours

Pierre & Vacances, Maëva, Center Parcs, Vacancéole, labellemontagne.com, euromoselle loisirs, Odalys Vacances, passemontagne.fr, Belambra, la Compagnie des Bateaux de Metz, campings Sènia (Espagne), TUI France, Interhome

Sports et loisirs

Zoo d'Amnéville, Parc de Sainte-Croix, Walygator, Soccer Park, cité musicale Metz, salle de sport GREENHOUSE (Amnéville), Crossfit Hiringa, les ailes mosellanes, Keepcool, Level Up Project Metz, MOSL attractivité, UNYDOG

• Bien-être

Thermapolis, Villa Pompéï, Thermes de Contrexéville, Forméo, instituts de beauté « perle d'eau », « le domaine d'EA » et « easybody.org », Cryotera, villa Saint-Andrews, Yannick FESTOR ostéopathe, Anne RINGEISEIN shiatsu, KARINE & SENS massage, LAZEO, Les dames Clemente, Audrey BOUR sophrologue

- **Guide et services**

Passtime

• Commerces

Parfumerie Europe, Sixt, Chocolats Jeff de Bruges, Marques Avenue, MV Optique Lunetterie, viandeendirect.eu, Lorraine Menuiseries, Nelow photography, ALC location, Terra6840, Homey Bees, la capsule italienne, Zolpan, VisualSpray ; FIDUCIAL, magasins Carrefour, Point Vert/Magasin Vert et la Maison Point Vert, Laurent LOUIS photographe animalier

- Autres

CSF (Crédit Social des Fonctionnaires), IDCP (prévoyances complémentaires), CAFPI.



Téléchargez le formulaire de nos tarifs billetterie et le catalogue des parfums sur notre site Internet !
<https://casmetzregie.fr/>





3 - AIDES SPÉCIFIQUES DE LA CAS

Qui ?	Quoi ?	Combien ?	+ d'infos
Commission Jeunesse	Chèque cadeau Noël	40 €	Enfants de 0 à 15 ans inclus Distribués en fin d'année
	Cadeau naissance	Coffret	Sur présentation de l'acte de naissance dans les 6 mois qui suivent la naissance
	Sorties scolaires avec nuitées	Selon coefficient social	Enfants de 6 ans à la fin de la classe de terminale sur présentation de justificatifs
	Participation centres aérés	40 € / année civile	Enfants de 4 à 11 ans sur présentation de justificatifs, durant vacances scolaires
	Participation permis de conduire	Jusqu'à 85 €	Enfants de 15 à 26 ans sur présentation de facture
Commission Loisirs, culture et pensionnés	Chèques-Vacances	50 € abondement	Ne pas avoir participé à un séjour avec la CCAS l'année précédente 5 jours consécutifs et être titularisé
Commission Santé solidarité	Anniversaires 80, 90 et 100 ans	Boîte de chocolats ou bouteille de champagne	Visite à domicile des membres de la commission
	Cartes alimentaires cadeau Noël séniors	Selon revenus	Étude de la demande par la commission
	Noël personnes majeures en situation de handicap	Cartes alimentaires de 120 € + boîte de chocolats	Selon taux document MDPH
	Course solidarité cancer du sein	Jusqu'à 10 €	OD ou AD sur présentation de justificatifs
Commission Sports et loisirs sportifs	Participation sur licence sportive ou inscription en club	20 €	Enfants de 0 à 26 ans Sur présentation de la licence et de justificatifs



VOS ACTIVITÉS SOCIALES AVEC LA CCAS

1 - VOS VACANCES ET CELLES DE VOS ENFANTS

Les séjours adultes

La CCAS propose des séjours soit en maison familiale pour les amateurs du « tout compris », soit en gîtes avec hébergement seul ou encore en village de toiles et camping.

★ **Les séjours à tour de rôle** (4 semaines de vacances de février + juillet et août ⇒ anciens séjours rouges) : le traitement des demandes est informatisé afin de garantir une égalité des chances d'affectation.

Les nouveaux embauchés bénéficient d'un joker sur ces séjours, valable une fois, sur une période de 3 ans. Ensuite il est perdu. Si vous n'êtes pas affecté avec votre joker sur une période choisie, celui-ci est réutilisable jusqu'aux 3 ans de validité du joker.

★ **Les séjours en réservation directe** (tout le reste de l'année + les places disponibles après tour de rôle ⇒ anciens séjours verts) : les résultats sont immédiats.

La CCAS propose aussi d'autres périodes (rose, rose foncé) qui sont des centres conventionnés, des séjours solidaires ou thématiques et même des vacances à l'étranger...

Inscription à la CAS ou sur <https://www.ccas.fr/>

!

Bon à savoir

Il est possible de régler tout ou partie de la participation avec les Chèques-Vacances ANCV.

Les séjours enfants

Pour les vacances, la CCAS propose des colonies thématiques.

Des séjours pour les tout-petits et spécialement conçus pour une première expérience. Ce sont des centres de vacances régionaux. Au programme : ferme pédagogique, poney, cirque, sport, nature...

Pour les ados (12 ans et +), des thématiques adaptées à leur autonomie dans toute la France et même à l'étranger. Les 15-17 ans voyagent seuls.

Inscription à la CAS ou sur <https://www.ccas.fr/>



2 - AIDES NATIONALES

Aide Familiale à la
Petite Enfance

Soutien scolaire

Contribution de Vie
Étudiante et de
Campus

Aide à l'Autonomie
des Jeunes

Aide ponctuelle
pour les dépenses
liées au handicap

Téléassistance

Amélioration de
l'habitat

Mobilité et
autonomie

Aide maintien à domicile des séniors : aide à
domicile, aide ménagère, aide technique

Retrouvez toutes les informations dans le guide de la protection sociale sur le [site de la CCAS](#).

!

**Pour vous aider et vous guider dans toutes vos démarches, contactez le pôle action sanitaire et sociale
au 03.87.34.45.75**





3 - VOTRE PROTECTION SOCIALE

La Camieg

La Camieg est un organisme obligatoire de Sécurité Sociale qui assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie et maternité des IEG. Elle protège les agents statutaires en activité, les inactifs (pensionnés) ainsi que les ayants droit à charge.

Régime obligatoire

Dès votre arrivée dans les Industries Électrique et Gazière, vous devez faire votre dossier auprès de la Camieg. Une cotisation par ouvrant droit couvre les ayants droit à charge (cotisations prélevées directement sur le bulletin de salaire).

Pour plus de renseignements, contactez la Camieg

!

Par téléphone : 08 06 06 93 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 – coût appel local depuis un téléphone fixe

Par courrier : CAMIEG – 92001 NANTERRE CEDEX pour l'envoi de vos feuilles de soins

Par Internet : <https://www.camieg.fr/accueil-camieg>

Énergie Mutuelle ou Solimut

Elle est obligatoire pour les actifs (les cotisations sont prélevées directement sur le bulletin de salaire) et facultative pour les pensionnés mais fortement conseillée.

Elle vise à améliorer significativement le niveau de remboursement des frais de santé restant à charge des salariés pensionnés.

Deux formules possibles :

- Isolé : vous êtes seul adhérent
- Famille : pour vous et vos ayants droit couverts par la Camieg

Pour plus de renseignements, contactez :

!

- Énergie Mutuelle : 09 69 32 37 37
66 avenue du Maine – 75014 PARIS
- Solimut : 01 84 98 09 80
Service CSMR TSA 21123 – 06709 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX



LA CAS ET VOUS

1 - LES ACTIVITÉS SOCIALES ONT BESOIN DE VOUS

Les activités sociales sont gérées par des salariés élus détachés à la CAS mais sont aussi portées par des agents actifs ou pensionnés bénévoles, solidaires qui apportent leur expérience et leur voix dans les structures et instances du territoire :

- **Les commissions**

Selon vos goûts, vous pouvez faire vivre les commissions **Jeunesse** (organiser des ateliers culinaires ou des sorties telles le bowling, le karting ou l'accrobranche pour les enfants), la commission **Loisirs, culture et pensionnés** (organiser un voyage pour adultes, une sortie au parc de Sainte Croix par exemple ou bien encore un escape game pour toute la famille) ou la commission **Santé solidarité** (aller visiter les séniors pensionnés en diverses occasions).

- **Le convoyage des enfants et des jeunes**

Pendant les vacances scolaires, vous pouvez choisir d'encadrer, à la journée, le trajet des enfants jusqu'à leur centre de vacances, afin d'assurer leur sécurité jusqu'à leur lieu de destination. Renseignements dans votre CAS.

- **BAFA**

Chaque année, la CCAS prend en charge, pour un certain nombre d'ayants droit, les frais de formation au **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**, leur permettant d'encadrer les Accueils Collectifs de Mineurs.

2 - POUR ALLER PLUS LOIN

Dans les activités sociales, comme ailleurs, c'est vrai, on aime les sigles !

Mais vous allez voir que c'est facile de s'y retrouver pour peu qu'on ait quelques repères.

Le comité de coordination des CMCAS

Il répartit la contribution des employeurs entre la CCAS et les CMCAS.
Il gère plusieurs fonds d'aides sociales.



CCAS

Caisse Centrale des Activités Sociales

18 administrateurs désignés par les fédérations syndicales en fonction des résultats obtenus aux élections des CMCAS. Elle gère les vacances adultes et jeunes, la restauration mérienne et les assurances.



CMCAS

Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Actions Sociales

Représentée par un conseil d'administration de 18 ou 24 administrateurs, elle gère les activités de proximité (sport, culture, loisirs, aides solidaires...). Il existe 65 CMCAS réparties sur le territoire.





QUELQUES CHIFFRES DE LA CAS METZ RÉGIE EN 2025

3071

bénéficiaires

99 787 €

d'aides santé et
solidarité
distribuées

95

enfants sont partis en
colos avec la CAS

361

demandes de
Chèques-Vacances

26

activités
proposées



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Madame

Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : Adresse mail personnelle :

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire

Divorcé(e)

Marié(e)

Séparé(e)

Pacsé(e)

Veuf-veuve

Concubin(e)

DATE D'ENTRÉE DANS LES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES ://

Entreprise : UEM

réséda

efluid

régies

Unité d'affectation (nom entreprise si régie) :

Je suis : agent statutaire en contrat d'apprentissage

agent non statutaire alternant

Pour les apprentis ou les alternants, date de fin de contrat :

Service :

N° de matricule : GF : NR : ÉCHELON :

CONJOINT(E) :

Madame

Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Si le conjoint est lui-même agent I.E.G., préciser la **CAS d'appartenance** N° CAS NIA

ENFANT(S) :

NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe	
			M	F

Je consens à être contacté par : courrier email SMS téléphone

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent en contactant la CAS METZ REGIE ou sur le site ccas.fr.

Je soussigné(e), certifie sincères et exactes les indications figurant ci-dessus et m'engage à faire connaître à la CAS METZ REGIE tout changement de situation (PACS, mariage, divorce, naissance, décès, déménagement...).

Fait à , le : SIGNATURE :



PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

POUR VOUS-MÊME OUVRANT DROIT :

- RIB
- Photo
- Facultatif : dernier avis d'imposition si vous souhaitez partir en vacances avec la CCAS

POUR VOTRE CONJOINT(E) AYANT DROIT :

Situation du conjoint	Pièces justificatives à fournir
Marié(e)	Acte de mariage OU livret de famille
Pacsé(e)	Copie du Pacte Civil de Solidarité
Concubin(e)	Copie de la pièce d'identité + bail OU acte de propriété aux 2 noms OU facture à l'adresse de l'ouvrant droit aux 2 noms OU certificat de concubinage délivré par la mairie

POUR VOS ENFANT(S) AYANTS DROIT :

Situation des enfants	Pièces justificatives à fournir
Enfant de moins de 21 ans	Copie du livret de famille OU acte naissance
Enfant toujours à charge à partir de 21 ans	Copie livret de famille OU acte naissance + copie certificat de scolarité OU contrat d'apprentissage OU attestation pôle emploi
Enfant en situation d'invalidité	Copie livret de famille ou acte naissance Copie de la carte d'invalidité + dossier MDPH
Enfant en situation de handicap	Copie livret de famille ou acte naissance Copie de la carte d'handicap + dossier MDPH





Réalisé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Mis à jour au 21/01/2026.